

ICRtoP

Dialogue interactif informel sur la responsabilité de protéger de l'Assemblée Générale

Déclaration de Fadi Abi Allam

Coalition internationale pour la responsabilité de protéger

Le 8 septembre 2015

1. Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général, les Excellences, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'opportunité de prendre la parole à l'occasion du dialogue interactif de cette année. Je voudrais remercier le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Monsieur Adama Dieng, pour la modération de cette réunion, ainsi que Madame la Docteur Jennifer Welsh, la Conseillère spéciale sur la responsabilité de protéger, pour son rapport utile et ses remarques.
2. Je m'appelle Fadi Abi Allam, Directeur exécutif de l'organisation libanaise 'Permanent Peace Movement' et membre du Comité directeur de la Coalition Internationale pour la Responsabilité de Protéger (ICRtoP). La Coalition, composée de 89 organisations de la société civile, est le seul réseau mondial de la société civile qui travaille pour la protection des populations en prévenant et en répondant aux atrocités de masses à travers la mise en œuvre de la Responsabilité de Protéger (RtoP, R2P).
3. Il y a dix ans, l'adoption de la norme de la Responsabilité de Protéger dans le Document final du Sommet mondial de 2005 a ouvert une nouvelle époque d'espoir pour les gouvernements, la société civile ainsi que pour les populations. L'inclusion de la RtoP a signalé un optimisme que l'indifférence tragique et inexcusable manifestée à l'égard des dernières atrocités de masse ne seraient plus tolérée. Elle a indiqué qu'une nouvelle époque de courage est arrivée, une époque dans laquelle les Etats n'utiliseraient plus l'opportunisme politique pour excuser leur inaction concernant les crimes les plus odieux.
4. Dix ans plus tard, la mise en œuvre de la RtoP a connu du véritable progrès à travers les outils de chaque pilier. A l'occasion des dialogues annuels de l'Assemblée Générale, nous avons entendu à chaque fois les Etats réaffirmer leur engagement à la RtoP. Nous avons observé que les Etats convertissent cet engagement politique en actions, y compris en nommant des points de contacts ou en créant des architectures nationales pour la prévention des atrocités de masse. Nous avons vu comment les vies peuvent être sauvées en réagissant de manière prompte et décisive face à la perpétration ou au risque des atrocités de masse, comme nous avons vu au Kenya, en Guinée, en Côte d'Ivoire et en Libye.
5. En même temps, nous avons vu le prix fort payé lorsque nous ne nous acquittons pas de notre Responsabilité à Protéger dans des nombreux pays, tels que le Soudan du Sud, la Syrie et la République populaire démocratique de Corée. Je viens d'une région où l'échec à réagir face aux atrocités de masse a eu des répercussions profondes et tragiques sur la population civile. Au Liban seul, à cause de la guerre civile en Syrie, nous avons absorbé plus de 1,1 millions de réfugiés et nous avons souffert de la violence dans le nord du pays. Ces deux faits ont eu des graves conséquences économiques, politiques, et sociales. Les centaines de milliers de personnes partout

ICRtoP

dans le monde qui continuent d'être directement touchés par le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et la nettoyage ethnique– les mêmes crimes dont nous avons promis de prévenir à plusieurs reprises – nous montrent qu'il faut faire mieux pour assurer que l'espoir, l'optimisme et le courage générés par le Sommet Mondial n'était pas en vain.

6. Monsieur le Président, c'est pour cette raison que l'ICRtoP salue le rapport du Secrétaire Général évaluant le progrès et les défis de la mise en œuvre de la RtoP pendant les dix dernières années. L'ICRtoP voudrait souligner l'importance de tenir compte de la manière dont la RtoP s'articule avec d'autres domaines qui partagent des objectifs et des outils de prévention de conflits semblables. Par exemple, des initiatives de désarmement qui cherchent à empêcher l'acquisition, le transfert, le stockage ou l'usage illégal des « moyens » par lesquels les atrocités sont commises peuvent améliorer considérablement la capacité des états à s'acquitter de leur RtoP. Je viens d'assister à la première conférence des États-parties au Traité sur le commerce des armes, un instrument qui peut devenir un outil inestimable à protéger des populations en empêchant les exports d'armes conventionnels aux auteurs des atrocités de masse.
7. Dans le même esprit, il faut prendre plus d'action pour renforcer le développement d'une approche genre dans le cadre de la norme de RtoP. Par exemple, les acteurs doivent reconnaître que la violence sexiste est un facteur de risque pour les crimes de RtoP. De plus, il est nécessaire de travailler plus pour remonter les voix des femmes dans la mise en œuvre de la RtoP. Avec telles étapes, nous pouvons assurer une meilleure exécution de l'agenda sur les Femmes, la Paix et la Sécurité. La compréhension de comment les activités et programmes existants traitent expressément les risques d'atrocités de masse mènera à une protection meilleure et plus complète des populations.
8. De plus, l'ICRtoP encourage les États à exprimer leur solidarité envers les initiatives visant à ce que les Membres Permanents du Conseil de Sécurité s'abstiennent de recours au veto en cas d'atrocités de masse. L'usage irresponsable du veto sur les résolutions qui tentent à prévenir ou répondre aux atrocités de masse a été l'un des plus grandes barrières à la mise en œuvre de la RtoP pendant la dernière décennie. Les événements de ma propre région sont un exemple sinistre. Bien qu'il ne soit pas facile, il faut travailler ensemble pour s'assurer que le veto ne reste pas un obstacle pendant la prochaine décennie de la norme. A cet égard, l'ICRtoP demande que les États expriment leur soutien pour le « Code de conduite concernant l'action du Conseil de Sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre » du groupe ACT (Responsabilisation, cohérence et la transparence). La Coalition exige aussi le soutien des États pour la déclaration de la France et le Mexique sur la suspension du veto en cas d'atrocités de masse.
9. Enfin, Monsieur le Président, l'ICRtoP encourage les États membres à considérer sérieusement l'inscription de ce dialogue dans le cadre d'un point spécifique de l'ordre du jour officiel de l'Assemblée Générale. Au sein d'une telle résolution, nous exhorterions les États à réaffirmer leur engagement avec la RtoP, de rappeler l'importance de la prévention de ces crimes et d'exprimer leur solidarité pour le Bureau des Nations Unies pour la Prévention de Génocide et la RtoP. De manière importante, nous encourageons les États vivement à reconnaître le rôle essentiel de la société civile dans la progression de la RtoP.

ICRtoP

10. L'ICRtoP est prête à continuer à servir comme partenaire des gouvernements, des organisations régionaux et de la communauté internationale lorsque nous travaillons pour faire avancer la RtoP dans la prochaine décennie. Je vous remercie, Monsieur le Président.